

LA SENTINELLE Gymnase Robert Sallaz Rue Albert Curioz 74100 Annemasse e-mail: lasentinelle74@orange.fr Fédération française de gymnastique Agrément Jeunesse et Sport n°9605 Siret 383061470000027 APE 9312Z

Site: <u>www.gym-annemasse.com</u>

# REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE LA SENTINELLE ANNEMASSE STAGE DECOUVERTE

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement du club de gymnastique de la Sentinelle Annemasse.

Il s'applique à tous ses membres, dans toutes les sections et sur tous les sites.

Le licencié et son représentant légal s'il est mineur, reconnaissent lors de l'adhésion, avoir pris connaissance et accepté de se conformer au présent règlement.

## 1 **INSCRIPTION**

L'inscription du gymnaste se fait uniquement en ligne sur la plateforme Helloasso. <u>L'inscription sera validée lorsque :</u>

- le formulaire d'adhésion en ligne aura été dûment rempli,
- les documents demandés nous auront été obligatoirement transmis via le formulaire en ligne, à savoir :
  - o questionnaire de santé dûment rempli <u>ou</u> certificat médical datant de moins d'un an
  - o autorisation parentale dûment remplie (à télécharger sur notre site internet <a href="https://www.gym-annemasse.com/">https://www.gym-annemasse.com/</a>)
  - o droit à l'image dûment rempli (à télécharger sur notre site internet <a href="https://www.gym-annemasse.com/">https://www.gym-annemasse.com/</a>)
- le paiement de l'adhésion aura été effectué.

Le prix de l'adhésion est fixé par le comité chaque début de saison.

L'adhésion doit être réglée en <u>une seule fois</u>, <u>uniquement par carte bancaire via le formulaire en ligne</u>, mais ne sera en aucun cas remboursable pour quelque motif que ce soit (sauf cas de force majeur qui nécessitera un justificatif tel que certificat médical, etc.)

Attention, l'âge et le sexe des gymnastes autorisés à s'inscrire aux stages Découverte proposés par le club sont toujours indiqués. Toute information erronée de la part de l'adhérent entrainera l'annulation immédiate de l'adhésion.

Une adresse e-mail ainsi qu'au moins un numéro de téléphone valides sont obligatoires.

### TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE OU INCORRECT SERA REFUSE

#### 2 FONCTIONNEMENT DES COURS

Les parents doivent s'assurer que l'entraineur est présent au gymnase avant de laisser son enfant et s'engage à le récupérer à l'heure, en fin de séance. Les gymnastes ne sont plus sous la responsabilité du club dès la fin du cours.

Les parents déposent et récupèrent leur enfant à la porte du gymnase.

L'entraineur viendra chercher les enfants à la porte d'entrée du gymnase et descendra avec eux jusqu'aux vestiaires.

Seuls les adhérents et les entraineurs sont autorisés à accéder aux vestiaires et à la salle de gym.

<u>Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le gymnase durant les entrainements</u> et ne pourront donc pas assister aux séances.

Aucune affaire ne devra être laissée dans les vestiaires. En cas de perte ou de vol, le club décline toute responsabilité.

Un espace à l'intérieur de la salle de gym, avec des casiers de rangements, est réservé pour poser les affaires des gymnastes.

Prévoir un sac pour ranger ses affaires.

<u>Le club se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler un créneau d'entrainement en cas de nécessité.</u>

<u>Si un cours est annulé (maladie de l'entraineur, compétition, jours fériés, ...), aucun remboursement ne sera fait, toutefois le club fera son possible pour assurer son remplacement.</u>

## 3 **ENTRAINEMENTS**

Le gymnaste doit être à l'heure et participer activement aux entrainements.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'entraineur se réserve le droit de ne pas accepter le gymnaste durant le cours.

Toute absence ou retard doit être annoncé à l'entraineur avant le début du cours.

Le club reçoit beaucoup de demandes pour peu de places disponibles, l'assiduité des gymnastes inscrits au stage Découverte est donc de mise! Aucun remboursement ne sera possible sans justificatif officiel d'absence.

Une tenue de sport correcte (short ou legging/tee-shirt) ou un justaucorps est obligatoire pour les entrainements.

Les gymnastes doivent être en chaussons ou pieds nus.

Les cheveux doivent être correctement attachés.

Pas de port de bijou, ni de faux ongles ou ongles longs!

Les chewing-gums et bonbons sont interdits durant les entrainements et les compétitions.

#### TOUT MANQUEMENT A CE POINT DU REGLEMENT ENTRAINERA UNE EXCLUSION DU COURS.

Prévoir une **gourde** ou une bouteille d'eau.

## 4 COMPORTEMENT

La politesse et le respect sont de rigueur envers le gardien du gymnase, les entraineurs, les bénévoles et les autres gymnastes.

Respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades et leurs différences.

Respecter le matériel utilisé et le ranger en fin de séance.

Eteindre les téléphones portables pendant les entrainements. Il est déconseillé d'amener des objets de valeur lors des entrainements. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol

La prise de photo ou de vidéo est strictement interdite durant les entrainements.

Les gymnastes manquant de motivation et ne respectant pas les consignes pendant les cours seront sanctionnés par une éventuelle exclusion du cours, voire des cours suivants.

Toute attitude incorrecte, dangereuse ou irrespectueuse ne saurait être tolérée de la part d'un gymnaste, d'un parent ou tout autre personne présente au gymnase ou sur les sites de compétitions.

Des sanctions immédiates comme l'exclusion du cours pourront être prononcées par l'entraineur ou le responsable du comité.

#### 5 DROIT A L'IMAGE

Les photographies et les films recueillis, tout au long des cours ou des différentes manifestations (telles que entrainements, compétitions, stages, défilés, fête du club, etc), par l'association « LA SENTINELLE » sont nécessaires au développement et à la promotion médiatique des disciplines représentées par l'association concernée et ne seront pas utilisés à des fins commerciales. Ils feront l'objet d'un traitement informatique et seront destinés à la diffusion sur notre site internet, nos réseaux sociaux ainsi que dans les brochures (Guide des Sports, etc.) ou encore dans les journaux locaux (le Dauphiné, etc.)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, <u>nous solliciterons</u> <u>l'autorisation des responsables légaux de l'enfant au moyen d'un formulaire « droit à l'image » à remplir lors</u> de l'inscription de l'enfant.

Tout changement de décision quant au droit à l'image de l'enfant devra être signifié au club par e-mail à l'adresse suivante : <u>lasentinelle74@orange.fr</u>

Sauf mention contraire, c'est la décision indiquée sur ledit formulaire « droit à l'image » qui sera appliquée.

LA VALIDATION DU FORMULAIRE D'ADHESION EN LIGNE INDUIT,
POUR LES GYMNASTES ET LEURS REPRESENTANTS LEGAUX,
L'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION